

FORMATION CSE

Module : S.S.C.T - Santé, Sécurité et Conditions de Travail

PARTIE 1 : FONCTIONNEMENT DU CSE EN MATIERE DE SSCT

Le rôle et les missions du CSE

- Droits et devoirs des membres et du comité
- Veille réglementaire et droits d'alerte

Les outils du CSE

- Les informations et les consultations obligatoires (récurrentes et ponctuelles)
- Les documents et registres consultables
- Les sources d'informations (sites, revues, salons ...)

Les relations et la communication

- Avec les salariés (affichage, contact direct ...)
- Avec la direction (notamment concernant la politique de prévention des risques)
- Avec les autres acteurs de la prévention (internes et externes)
- Le CSE comme acteur et moteur de la prévention des risques

PARTIE 2 : L'ETUDE ET L'ANALYSE DES RISQUES

Déceler les risques

- Définitions Accidents de Travail, Accidents de trajet et Maladies Professionnelles
- Causes, natures et sièges des lésions
- Les chiffres officiels
- Le coût des AT et le calcul des cotisations
- Les 25 risques Professionnels par famille (dont les Risques Psycho-sociaux)

Mesurer les risques

- La pyramide de Bird
- Le mécanisme accidentel
- Les outils de mesure des risques (probabilité et gravité)

Prévenir les risques

- Les obligations légales (pour l'employeur et les salariés)
- Les responsabilités civiles et pénales (notions de responsabilité partagée)
- Les principes de la prévention des risques (code du travail)
- Le DUERP (Document Unique de Prévention des Risques Professionnels)
- Les 3 niveaux de prévention

PARTIE 3 : LA PREVENTION EN ACTION

Le CSE, acteur de la prévention des risques

- Découverte de la boîte à outils du CSE
- Suivi des accidents du travail et des maladies professionnelles
- Organisation et animation des visites périodiques

Public : Membres des CSE, entreprises de plus de 50 et moins de 300 salariés

Prérequis : aucun

Durée : 21 heures (3 jours)

Objectif : permettre aux élus des CSE de remplir leurs missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail

Moyens pédagogiques et d'encadrement mis en œuvre : alternance de cours en petit groupe pour s'approprier la théorie et de travail en autonomie pour acquérir la pratique au travers d'exercices adaptés aux situations les plus courantes. Ces exercices sont accompagnés par le formateur.

Modalités de validation des acquis : attestation de participation à la formation.